Docusign Envelope ID: 627D3AE0-A42E-4DE9-941C-1468A41F62AD

CP CONSEIL & AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 Euros

Siège social :6, résidence Odalisque – 10, rue de la Fraternité 97490 SAINT-DENIS

RCS SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION 490 834 744

DECISIONS DES ASSOCIEES PRISES DANS UN ACTE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

LES SOUSSIGNEES

La société AUREO DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est à TOURS (37200) 2 cours du 56 avenue Marcel Dassault, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 947 980 025, représentée par Madame Charlotte CLARYS sa gérante et associée unique, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes.

La société AUREO PAYS DE LA LOIRE, société à responsabilité limitée au capital social de 1 250 000 euros, dont le siège social est à TOURS (37200) 2 cours du 56 avenue Marcel Dassault, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 948 061 098, représentée par Monsieur Damien TESTÉ son gérant et associé unique, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes.

La société MCPC HOLDING, société à responsabilité limitée au capital social de 1.000 euros, dont le siège social est à TOURS (37200) 2 cours du 56 avenue Marcel Dassault, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (de TOURS sous le numéro 985 392 935, représentée par Madame Cécile MALLET MIGNUCCI sa gérante et associée unique, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes.

Agissant en qualité de seules Associées de la Société CP CONSEIL & AUDIT Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500 Euros, dont le siège est à SAINT-DENIS (97490) 6, résidence Odalisque 10, rue de la fraternité ,

Et agissant conformément à l'article 17 des statuts de la Société qui prévoit que les décisions collectives peuvent être prises dans un acte signé de tous les Associés,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

Docusign Envelope ID: 627D3AE0-A42E-4DE9-941C-1468A41F62AD

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS RELATIF AU CAPITAL SOCIAL ET A LA REPARTITION DES PARTS SOCIALES

La Collectivité des Associés,

Après avoir constaté que Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN a cédé ce jour les 750 parts sociales qu'il possédait dans la Société à savoir :

- cession de 319 parts sociales par Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN à la Société AUREO DEVELOPPEMENT dont le siège est à TOURS (37200) 2 Cours du 56 Avenue Marcel Dassault.

- cession de 319 parts sociales par Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN à la Société AUREO PAYS DE LA LOIRE dont le siège est à TOURS (37200) 2 Cours du 56 Avenue Marcel Dassault.

- cession de 112 parts sociales par Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN à la Société MCPC HOLDING dont le siège est à TOURS (37200) 2 Cours du 56 Avenue Marcel Dassault.

Décide de mettre à jour et de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« ***Article 7 – CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de 7.500 Euros, divisé en 750 parts sociales, de 10 Euros chacune, réparties entre les Associés de la façon suivante :

- *A la Société AUREO DEVELOPPEMENT,*
  TROIS CENT DIX NEUF parts, ci ..... : 319 parts :

- *A la Société AUREO PAYS DE LA LOIRE*
  TROIS CENT DIX NEUF parts, ci..... : 319 parts :

- *A la Société MCPC HOLDING*
  CENT DOUZE parts numérotées, ci..... : 112 parts :

: ---------- :

Ensemble égal au nombre de parts composant le capital social : SEPT CENT CINQUANTE parts, ci .. : 750 parts :
: ========== : »

Cette décision est adoptée.

Docusign Envelope ID: 627D3AE0-A42E-4DE9-941C-1468A41F62AD

REMPLACEMENT D'UN GERANT DEMISSIONNAIRE

La Collectivité des Associés,

Prend acte de la démission de Monsieur Daniel CHANE PO CHUEN au titre de ses fonctions de gérant de la société à compter de ce jour, le remercie pour l'exercice de ses fonctions, et décide de nommer en son remplacement, pour une durée illimitée :

- **Madame Charlotte CLARYS**
  demeurant à ARTANNES SUR INDRE (Indre et Loire) 6 rue Olympe de Gouges

  Née le 19 Juin 1990 à L'AIGLE (61)
  Nationalité Française.

Madame Charlotte CLARYS disposera des pouvoirs fixés par les Lois et les statuts de la Société.

Cette décision est adoptée.

Madame Carlotte CLARYS, a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

POUVOIRS A CONFERER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE PUBLICITE LEGALE

La Collectivité des Associés

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale.

Cette décision est adoptée.

Le 08 Avril 2026

La Société AUREO DEVELOPPEMENT
Représentée par Madame Charlotte CLARYS

Charlotte CLARYS

La Société AUREO PAYS DE LA LOIRE
Représentée par Monsieur Damien TESTE

Damien TESTE

Docusign Envelope ID: 627D3AE0-A42E-4DE9-941C-1468A41F62AD

La Société MCPC HOLDING
Représentée par Madame Cécile MALLET MIGNUCCI

Cécile MALLET MIGNUCCI

Madame Charlotte CLARYS

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

Charlotte CLARYS